

**PAGE(S)  
MISSING**



leur offrir les services et ceux de la troupe, et qui, effrayé de voir la faiblesse de leurs moyens, et fâché de s'être compromis, s'est mis ensuite à couvert de tout danger, en prenant le rôle de dénonciateur? Sur la demande des défenseurs, le président a prié le rapporteur de faire lancer contre M. Gouin, absent, un mandat d'amener. Il est en effet bien étonnant qu'un des premiers soins de Malo n'ait pas été de le faire mettre en arrestation.

Séance du 2. — Malo, en entrant dans la salle, s'est entendu traiter de vil coquin. — Je suis connu, je suis honnête homme, et ces injures grossières ne m'affectent pas. — Le président à Malo: Qui vous a insulté? — C'est cette femme. — Je parlois à ma voisine; je suis la fille de M. de Lavilleurnois, et je m'en fais honneur. — Le président: Sortez sur-le-champ de l'auditoire. — Lavilleurnois au président: Je suis au désespoir de tout ceci: c'est un trait qui ne s'accorde guères avec l'éducation que ma fille a reçue; il est échappé à la piété filiale. Je n'en demande pas moins pardon au conseil, et je le remercie même d'une sévérité qui lui servira de leçon. — Duman: Je prie le conseil de vouloir bien me permettre de faire quelques interpellations au citoyen Malo. D'abord, je le prie de me dire si dans ses pourparlers avec Goin, celui-ci lui a déclaré être envoyé par quelqu'un des accusés. — Malo: Il ne m'a entretenu que d'un conseil royal. — Bedonet peut-être, continue Duman, vous aura fait cette révélation? — Non, il n'a fait que m'engager à voir des commissaires royaux. — Duman: Vous me direz peut-être enfin, pourquoi à notre première entrevue, vous avez préféré l'École-militaire aux maisons de Bedonet et de Goin? Malo: La raison en est simple. C'étoit de concert avec Carnot; il étoit sans doute bien plus aisé de connaître les motifs de votre arrestation et de vous faire arrêter même à l'École-militaire, que dans tout autre endroit. — En ce cas, dit Duman, je félicite le citoyen Malo, malgré la peine qu'un galant homme (c'est son aveu) ressent toujours à trahir ses semblables, il y a réussi à merveille. — Malo: Si je n'avois vu en vous que des têtes exaltées, je me serois contenté de vous faire mettre à la porte, après vous avoir régaté de cent coups de cravache (murmures), mais il s'agissoit du salut de ma patrie. — Chauveau demande que pour éclairer la vérité, les accusés aient devant Malo toute la latitude possible, qu'ils pussent recommencer le récit de tout ce qui s'est passé dans leurs différentes entrevues.

Brottier a la parole, et ne donne qu'une répétition de tout ce qu'on connoit. — Lavilleurnois ajoute à ce récit, que lorsque Malo dit que son

exécrable projet étoit l'affaire d'une nuit, il ajouta qu'il ne pouvoit trop le hâter, vu l'animosité de quelques ennemis, qui, ces jours derniers mêmes, l'avoient emprisonné. — Malo convient de quelques vérités, celle qui est relative à la pacification de la Vendée; mais il assure que tout le reste est faux. — Le Président à Lavilleurnois et Brottier: Quelle raison vous a portés à vous trouver chez Bedonet avec Malo? — Brottier: Bedonet, tête exaltée et bornée, ne cessoit de nous dire qu'il falloit voir Malo, ce qu'il vouloit, si l'on pouvoit tirer parti de ses projets. Ce fut alors que Malo nous en fit part; et ce ne fut encore que par sa confiance en Goin, quoiqu'il en dise, qu'il se décida à nous voir. — Le Président: Que Malo vous ait fait part de ses projets; qu'il se soit offert pour servir Louis XVIII, ou que vous l'y ayez engagé, cela revient au même: votre caractère d'agent du Roi fait qu'il n'est rien changé au fond de votre affaire. — Brottier: L'unique proposition que nous avons faite au citoyen Malo, étoit simplement de jeter sur le papier les idées, vu qu'il nous paroissoit extrêmement important, avant de prendre aucun parti, d'en référer à Louis XVIII. Mais l'on ne peut dire ici que c'étoit embauchage. — Le Président: Par cette pièce, Malo, tel que vous l'avez peint, n'auroit pu s'empêcher de donner des preuves de son attachement, de sa fidélité au Roi; et dès-lors vous étiez, vous et Louis XVIII, les maîtres de Malo. — Dommanget commente la loi du 4 Nivôse, et explique par elle ce qui constitue le véritable embauchage. — L'embauchage, dit-il, embrasse trois délits, la séduction, l'enrôlement et l'envoi de l'enrôlé à une puissance ennemie. S'il n'y a pas réunion de ces délits, il n'existe plus d'embauchage, et la preuve en est que les peines, sous ces différens points de vue, ne sont point les mêmes. — Le président: L'embauchage est la séduction, l'enrôlement d'un soldat, tandis que le simple enrôlement est celui d'un simple individu. Il ne faut dans le premier cas qu'un de ces caractères précités pour constater l'embauchage. — Chauveau-Lagarde: Eh bien! en tems et lieu je partirai de ce principe même pour prouver, comme on démontre une vérité mathématique, que l'embauchage n'est point applicable aux accusés préens. — Duman propose de nouveau une foule de questions, dont une entr'autres sembloit prouver que Malo, dans ses rapports avec les commissaires royaux, avoit parlé de manière à compromettre le général Foissac-Latour. — Le rapporteur est chargé d'écrire sur l'heure à ce dernier pour l'inviter à comparoître. Ce général ne se fait point attendre: il résulte des



interpellations qui lui sont faites, et des explications que les deux témoins ont ensemble, que l'un n'a pu compromettre l'autre, et que tout le reste est très-indifférent au procès. — *Dunan*. Je n'ai plus qu'une observation à faire au citoyen Malo. N'avez-vous pas dit chez Goin, qu'indépendamment de vos troupes, vous aviez encore dans Paris 800 jeunes gens pour lesquels vous faisiez faire des uniformes? — *Malo*. Mon but étoit de savoir si vous n'étiez pas dans le cas de connoître quelqu'un, pour le faire arrêter, comme j'en arrêtai un moi-même, revêtu de l'uniforme de mes dragons, et que je conduisis moi-même au corps-de-garde du pont-tournant. — *Chauveau-Lagardé* appelle toute l'attention du conseil sur ce fait. Il sollicite à cet égard une dénégation ou un aveu formel de Malo. — *Malo*. Ce que j'ai fait, ce que j'ai dit, ne fait que prouver le seul but que j'avois, celui de connoître tous les moyens des accusés. — *Dunan*: J'en demande pardon au conseil, mais je me vois obligé de relever mille petites contradictions, d'où pourra cependant jaillir la vérité. C'est pour cela qu'hier je demandois à Malo, si c'étoit moi, bien moi, qui lui avois dit que le fils de ... étoit à Paris, tandis que c'étoit Lavilleurnois. — *Malo* persiste à dire que c'est *Dunan*. — *Le président aux accusés*. Dans votre conférence avec Malo a-t-il été question d'argent? — *Dunan*. Non, je n'ai pu même en proposer; il auroit fallu que j'eusse perdu le sens commun pour lui dire, ce qu'il prétend, que le trésor étoit arrivé d'Angleterre, et qu'il n'avoit qu'à envoyer le lendemain son quartier-maître. — Nous faisons la même dénégation, disent *Brottier* et *Lavilleurnois*. — Et moi, réplique *Malo*, je persiste à dire que ces Messieurs ne disent pas la vérité. — *Le président*: Quel est précisément l'écrit que vous demandiez au citoyen Malo? — Le seul développement de ses moyens. Je demande pardon, ajoute *Lavilleurnois*, à un homme revêtu de l'uniforme françois, de l'accuser d'avoir changé les termes, et de leur avoir substitué ceux d'attachement et de fidélité au Roi. — *Guichard* renouvelle la grande objection de *Goin*; il prie *Malo* de débrouiller cette énigme. Il résulte en effet, d'après les aveux mêmes, et ce qu'on sait d'ailleurs, que ce n'est pas sans de très-forts motifs qu'il a dissimulé jusqu'à hier le nom de *Goin*, et qu'il n'en a fait nulle part mention dans les déclarations. On ne peut qu'en conclure qu'il y avoit affinité entre eux: qu'ils étoient du même sentiment, et qu'il n'en a changé, que lorsque ses intérêts personnels lui ont fait craindre de se voir compromis. — On donne lecture d'une lettre du bureau central, qui an-

nonce que toutes les perquisitions pour trouver *Goin* ont été inutiles.

*De la Haye, le 8 Avril*

Plusieurs villes ont déjà envoyé à notre convention nationale des adresses par lesquelles elles demandent qu'il ne soit point voté par provinces, mais par tête sur l'acceptation ou le réjet de la constitution. Ces adresses ont été renvoyées à une commission.

La convention vient de décréter que la liberté de la presse seroit illimitée, mais qu'il sera nommé une commission pour présenter les moyens d'empêcher les abus de la liberté de la presse. L'assemblée a aussi arrêté l'organisation du corps des officiers de marine. Il sera composé d'un amiral, 4 vice-amiraux, 6 contre-amiraux et 56 capitaines.

Hier, il n'a point été délibéré sur la constitution; l'assemblée s'est formée en comité secret. L'on croit qu'il y a été question des négociations de paix entre l'Autriche et la France, dont il avoit été fait part à l'assemblée par le ministre françois *Noel*.

Ces jours derniers, plusieurs soldats françois ont été fusillés pour différens crimes. Il est étonnant avec quel sang froid ces hommes vont à la mort. L'un d'eux fuma la pipe jusqu'au moment où il reçut le coup mortel; un autre le reçut en chantant.

*De Francfort, le 17 Avril*

Suivant ce qu'on apprend des environs de *Neuwied*, cette ville a été de nouveau déclarée neutre, et l'on doit déjà y avoir placé des sauve-gardes.

Nous avons inséré dans un de nos précédens numéros, une lettre qui portoit, que *M. le comte de Castel-Alfieri*, envoyé extraordinaire et ministre plenipotentiaire du Roi de Sardaigne auprès de S. M. Impériale, avoit fait en quittant Vienne des arrangemens qui indiquoient que ce ministre étoit rappelé de cette mission, et que l'on en attribuoit la cause à une alliance offensive et défensive entre le gouvernement françois et la cour de Turin. Des avis beaucoup plus exacts qui nous sont parvenus, ne laissent aucun doute que cette interprétation ne soit absolument fautive. *M. de Castel-Alfieri* n'a point congédié sa maison, ainsi qu'on nous l'avoit mandé: ses meubles n'ont point été vendus, et tout dans son hôtel est resté dans le même état: ce ministre a d'ailleurs laissé à Vienne *M. le chevalier de Capello*, comme chargé des affaires pendant son absence qu'on croit ne devoir pas être longue, et il ne s'est au surplus mis en route, qu'après s'être muni de deux passeports du ministère autrichien, signés de l'Empereur lui-même, l'un pour le départ, l'autre pour le retour.